

Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage du crédit extraordinaire de 150 000 francs voté par le Conseil municipal le 14 septembre 1993 (proposition N° 242) et destiné à l'aménagement d'un théâtre dans le centre artisanal au 31-33, rue Louis-Favre/9, rue du Grand-Pré, en faveur de la compagnie de MM. Claude Para et Luc Surbeck.

Préambule

Le 14 septembre 1993, le Conseil municipal accepte, sur proposition du Conseil administratif, d'ouvrir un crédit extraordinaire de Fr. 150'000 francs destiné à financer l'aménagement d'un théâtre dans le centre artisanal au 31-33, rue Louis-Favre/9, rue du Grand-Pré, en faveur de la compagnie de MM. Claude Para et Luc Surbeck.

1. Bref rappel historique et généralités

La compagnie théâtrale de MM. Claude Para et Luc Surbeck est active à Genève depuis 1981, dans le créneau des théâtres de proximités. Elle a bénéficié de subventions de la part de la Ville de Genève depuis 1981. À partir de 1986, les subventions sont devenues régulières pour un montant de 45'000.-, porté à 90'000.- de 1993 jusqu'en 1997, et aujourd'hui de 86'000.- francs par an.

Depuis le 1^{er} mars 1988, la Ville de Genève louait au profit de cette compagnie le Théâtre du Cellier, sis à Villereuse, pour un loyer annuel de 42'000 francs, après y avoir effectué des aménagements pour un total de 102'436,20.

Une augmentation de loyer conventionnelle de 8'388 francs par an, soit 19.97%, notifiée à la Ville en 1992 mais suspendue pour une année devant la Commission de conciliation en matière de baux et loyers, a finalement conduit la Ville à résilier le bail pour le 28 février 1994.

Une solution de rechange a pu être trouvée aux Grottes – la Ville de Genève y avait édifié des locaux à destination d'artisanat – situé dans le Centre artisanal à l'angle de la rue Louis-Favre et de la rue du Grand-Pré, vers le Forum des Grottes.

Les frais d'aménagement de cette surface en théâtre ont été estimés à 150'000 francs, selon le tableau suivant:

Tableau 1. Décomposition du crédit d'investissement extraordinaire

Structure en bois, travaux de menuiserie	CHF	60'000.-
Sanitaires	CHF	15'000.-
Electricité	CHF	25'000.-
Revêtement sols et murs	CHF	15'000.-
Sièges	CHF	30'000.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
Total	CHF	150'000.-

L'aménagement a été entièrement réalisé sous la responsabilité de MM. Claude Para et Luc Surbeck.

Toutefois, l'installation réalisée aux Grottes demeure propriété de la Ville de Genève.

2. Boucllement des comptes sans demande de crédit complémentaire

Selon la proposition n° 242 du 14 septembre 1993, le crédit de 150'00 francs était destiné à financer l'aménagement d'un théâtre dans le centre artisanal au 31-33, rue Louis-Favre/9, rue du Grand-Pré, en faveur de la compagnie de MM. Claude Para et Luc Surbeck.

Tableau 2. Récapitulatif du PFQ N° 00422 Louis-Favre 31-33/Gd-Pré 9, rues

PFQ 422 Louis-Favre 31-33/Gd-Pré 9, rues		
Crédit extraordinaire, selon proposition N° 242, votée par le Conseil municipal le 14 septembre 1993	CH F	150'000.-
Crédit voté selon proposition	CH F	150'000.-
Total des dépenses (Sans dépassement de crédit)	CH F	149'995.-
Solde	CH F	5.-

3. Conclusion

Le crédit voté est bouclé avec un disponible de 5 francs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite Mesdames, Messieurs les conseillers(ères) municipaux(pales), à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article unique. — Le crédit extraordinaire de 150'000.- francs voté le 14 septembre 1993 destiné au financement de l'aménagement d'un théâtre dans le centre artisanal au 31-33, rue Louis-Favre/9, rue du Grand-Pré, en faveur de la compagnie de MM. Claude Para et Luc Surbeck, est bouclé.